

# Version introductive a l'attention des décideurs en matière de stratégie pour les ressources éducatives libres et l'éducation ouverte

---

*Contenu proposé par L'Université Numérique. Ce module fait partie d'une collection de  
cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences  
ouvertes dans un monde numérique »*

---

**Auteurs :**

Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France)

## Table des matières

<i>Conditions d'utilisation</i> .....	3
<i>Introduction</i> .....	5
<i>Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions</i> .....	7
<i>Le rôle fondamental de l'éducation pour le développement</i> .....	7
<i>Les Ressources Éducatives Numériques</i> .....	9
<i>Les Ressources Éducatives Numériques et Libres</i> .....	10
<i>L'utilisation d'une Ressource Éducative Libre</i> .....	11
<i>Vers une définition des REL à partir des usages qui sont souhaités</i> .....	12
<i>Quels éléments prendre en compte pour définir les REL ?</i> .....	14
<i>Vers un consensus sur les permissions associées aux REL</i> .....	16
<i>L'avenir de l'éducation et des REL</i> .....	18
<i>Crédits</i> .....	19

## Conditions d'utilisation

Ce cours fait partie d'une collection de trois cours sur « Les Ressources Educatives Libres, droit d'auteur, copyright et licences ouvertes dans un monde numérique » destinée aux pays de droit civiliste, notamment francophones et lusophones d'Afrique qui comprend également :

- **Le cours complet** (30h apprenant) donnant lieu à une certification
- **Un cours introductif** (2h apprenant) pour auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres

**Les deux cours introductifs (2h apprenant)** destinées respectivement

- Aux auteurs et utilisateurs de Ressources Educatives Libres
- Aux décideurs publics

Sont en cours d'adaptation en portugais dans le cadre d'un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) mené avec International Council for Open and Distance Education (ICDE) et Univerdade Aberta (Université Ouverte du Portugal).

Des versions en espagnol sont prévues pour l'avenir.

## Module 1 : Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions

Cette collection a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs de l'éducation ouverte dans la mise en œuvre de la recommandation de *l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture* (UNESCO) sur les Ressources Educatives Libres (REL) par la Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres.

Il s'agit d'un cours introductif (2h apprenant) destiné aux décideurs, notamment ceux qui sont en charge des stratégies nationales sur les REL et l'éducation ouverte et à distance.

Cette collection, dont le développement a été possible grâce au soutien et au co-financement de l'UNESCO, s'inspire d'un cours réalisé par *OER Foundation* dans un contexte juridique anglo-saxon de common law (LiDA103). *International Council for Open and Distance Education* (ICDE), *L'Université Numérique* de France et *L'Université Cheikh Hamidou Kane* (anciennement Université Virtuelle du Sénégal) ont également contribué au développement de cette collection. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés, tout particulièrement le *secteur Communication et Information du siège de l'UNESCO* et le *Bureau régional multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar*.

Ce cours est mis à disposition, en date du 17 décembre 2023, dans le respect du droit d'auteur, au travers d'un contrat de licence Creative Commons version 3 internationale avec les clauses BY SA. Pour l'exercice du droit moral, attribution est faite à Jacques Dang, Secrétaire de *L'Université Numérique de France et de l'Université Numérique en Economie-Gestion (AUNEGe)*.

### Pour aller plus loin

Coalition Dynamique pour les Ressources Educatives Libres

<https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources/oer-dynamic-coalition>

## Introduction

Ce cours a pour objectif de permettre aux acteurs des institutions de chaque pays d'exploiter le potentiel qu'offrent l'éducation ouverte et les Ressources Educatives Libres (REL) pour contribuer au développement, tout en respectant scrupuleusement les obligations liées au droit d'auteur. Il précisera les connaissances utiles en matière de droit d'auteur, de copyright et de contrats de licence ouverte, notamment Creative Commons.

### Acquis

Après avoir validé ce cours, vous pourrez :

- Mesurer l'apport bénéfique des REL pour diffuser plus largement l'éducation ouverte et élever le niveau de compétences de la population active
- Comprendre les enjeux juridiques qui conditionnent leur mise en œuvre et l'imbrication du droit d'auteur et des licences ouvertes
- Avoir une approche transversale et inclusive des politiques publiques concernées

### Prérequis

Tout le monde peut participer à ce cours. Il est nécessaire néanmoins d'avoir une compréhension du rôle de l'éducation comme mission d'intérêt général, dépassant les seules approches technologiques et marchandes.

### Plan du cours

- Principes des REL : rôle et définitions
- Droits d'auteur, copyright et licences ouvertes
- Besoins en matière de renforcement des capacités et politiques publiques
- Financement, collaboration et modèles de durabilité des REL
- Recommandation sur les REL et mécanisme de rapport

# Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions

## Le rôle fondamental de l'éducation pour le développement

Pour la Banque Mondiale, « L'éducation est un droit fondamental, un puissant vecteur de développement (...) et l'un des meilleurs moyens de faire progresser la paix et la stabilité ».

Le lien est simple et direct entre l'éducation et le développement économique :

Comme, le rappelle la Banque Mondiale, l'éducation est un facteur clef du développement ;

1. L'éducation est un investissement
2. L'éducation est rentable
3. Le marché du travail exige des compétences nouvelles
4. Les pays peuvent être compétitifs, et prospérer
5. Il faut se concentrer sur les résultats
6. Il faut développer les opportunités tout en veillant à l'équité

C'est pour cela qu'une éducation de qualité est devenue un objectif de développement durable majeur de l'agenda 2030 des Nations Unies.

## Module 1 : Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions

Mais il est important de ne pas être seulement « consommateur » de ressources éducatives, mais également auteur et créateur de ces ressources. Comme l'explique très bien Mona Laroussi, Directrice de l'Institut Francophone pour l'Éducation et la Formation (IFEFF) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), créer ces ressources, c'est être porteur de valeurs comme l'égalité et l'inclusion.

### Pour aller plus loin

L'éducation est un droit fondamental, La Banque Mondiale

[https://wikieducator.org/Educators\\_care/Defining\\_OER](https://wikieducator.org/Educators_care/Defining_OER)

Le rôle crucial de l'éducation dans le développement économique, La Banque Mondiale Blogs

<https://blogs.worldbank.org/fr/voices/le-role-crucial-de-l-education-dans-le-developpement-economique>

### Vidéo explicative

Quel est le lien entre l'éducation et le développement économique ?,

Institutrice2746

<https://www.youtube.com/shorts/gzUgOPjyYjY?app=desktop&cbrd=1>

Entretien avec Mona Laroussi, Directrice de l'IFEFF, Projet Ressources éducatives

<https://www.youtube.com/watch?v=d1BpEOxxsqQ>



# Les Ressources Éducatives Numériques

Aujourd'hui, dans le monde sans frontière que le numérique et Internet façonnent, il est désormais possible de partager simplement et instantanément des ressources éducatives, autrefois limitées dans leur diffusion par le support papier. Là où il fallait des mois, voire des années pour partager la connaissance, c'est désormais possible, en quelques instants, d'un seul clic de souris, comme l'illustre le Pr. Ahmed Almakari de l'Université Ibn Zohr au Maroc dans son introduction au cours

## Vidéo explicative

Les ressources pédagogiques numériques (SPOC : "Repenser les modèles de formation à l'ère du digital")

[https://www.youtube.com/watch?v=\\_nyXZTn8w5c](https://www.youtube.com/watch?v=_nyXZTn8w5c)

# Les Ressources Éducatives Numériques et Libres

Une fois que l'on dispose de ressources éducatives numériques, diffusables techniquement dans le monde entier en un instant, il faut aussi disposer du droit de les utiliser et de les diffuser, il faut donc que ces ressources soient libres. Cette liberté s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui érige en droit fondamental la possibilité d'accéder librement à la connaissance. C'est ce que rappelle Zeynep Varoglu, spécialiste de programme à l'UNESCO, responsable du suivi de la mise en œuvre de la recommandation sur les REL. De surcroît, comme le souligne l'UNESCO, cette liberté des REL favorise l'innovation.

## Vidéos explicatives

Journée CAPSULE 2023 : "Produire & partager les ressources, apport des ressources éducatives libres"

[https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=h5yRg7pn\\_Xl&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=h5yRg7pn_Xl&feature=youtu.be)

Les REL et l'innovation : pourquoi les REL ?, UNESCO CC-BY-SA

<https://www.youtube.com/watch?v=2XAOvEBlioo>

# L'utilisation d'une Ressource Éducative Libre

Pour bien comprendre les enjeux liés à la création de REL, il est utile de se mettre dans la situation d'un utilisateur, parcours que résume ainsi la *Mission d'Appui du Patrimoine Immatériel de l'Etat* en France :



Crédits : adaptée du support APIE <https://www.economie.gouv.fr/apie/propriete-intellectuelle-publications/droit-auteur-droit-image-etapes-essentielles-pour-utiliser-contenu> , CC-BY-SA

## Vers une définition des REL à partir des usages qui sont souhaités

Comme nous venons de le voir, l'usage des REL est porteur tout à la fois de valeurs et d'effets bénéfiques. Il est donc indispensable de bien préciser ce que recouvre l'adjectif « libres ». Précisons en premier lieu que, **à la différence des logiciels libres**, dont l'usage peut être payant, l'utilisation de REL doit être, de l'avis de tous, gratuit. La différence entre les différentes définitions des REL porte donc sur l'étendue des droits associée au REL au-delà de leur utilisation gratuite.

Parmi ces droits, certains ont une importance plus ou moins grande, selon le contexte dans lequel on se trouve. Ainsi, lorsque l'on n'a pas accès à des ressources pédagogiques, se voir offrir un accès gratuit représente une opportunité formidable. A l'inverse, lorsque l'on développe des solutions originales, à la pointe de l'innovation, comme aujourd'hui avec l'intelligence artificielle au service de l'éducation, il est vital de pouvoir réutiliser et enrichir des résultats qui ont été obtenus par ses collègues dans le monde et de débattre activement avec eux pour aller de l'avant. C'est tout l'enjeu de la définition des REL, au travers des droits qui peuvent être autorisés par leurs auteurs.

L'UNESCO est l'agence des Nations Unies qui a organisé le consensus de ses états-membres (193 en 2019) pour faire adopter la **Recommandation sur les REL**, instrument normatif auxquels tous ces pays ont souscrit avec une **définition souple parce qu'adaptative** au travers de restrictions librement choisies.

### Pour aller plus loin

Recommandation sur les REL, UNESCO, 2022, CC-BY-SA,  
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383205\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383205_fre)

### Vidéo explicative

Concept de ressources éducatives libres : Qu'est-ce qu'une REL ? UNESCO, CC-BY-SA  
<https://www.youtube.com/watch?v=fgTOYQOpNqA>

## Quels éléments prendre en compte pour définir les REL ?

Les opinions divergent quant aux éléments précis devant entrer dans la définition d'une ressource éducative libre. Lorsqu'il se penche sur la définition des REL, [David Wiley](#), fondateur de l'edtech Lumen Learning et l'un des acteurs de l'éducation ouverte, explique que l'adjectif « libre » peut revêtir un sens différent selon les contextes et que, dans la pratique, les REL sont une construction continue (non binaire).

### Définir l'adjectif « libre »

---

*« Une porte peut être grande ouverte, largement ouverte, légèrement ouverte ou complètement fermée. Il en va de même pour vos yeux ou pour une fenêtre, etc. », D. Wiley.*

---

Une définition trop précise des REL serait réductrice par rapport à la multiplicité des points de vue sur ce qu'est la liberté d'apprendre et sur les questions fondamentales qu'elle soulève, parmi lesquelles David Wiley mentionne :

- Faut-il publier une REL sous licence ouverte, de type Creative Commons ou bien GNU de documentation libre ?
- La seule gratuité de l'accès suffit-elle à définir une ressource comme libre ?

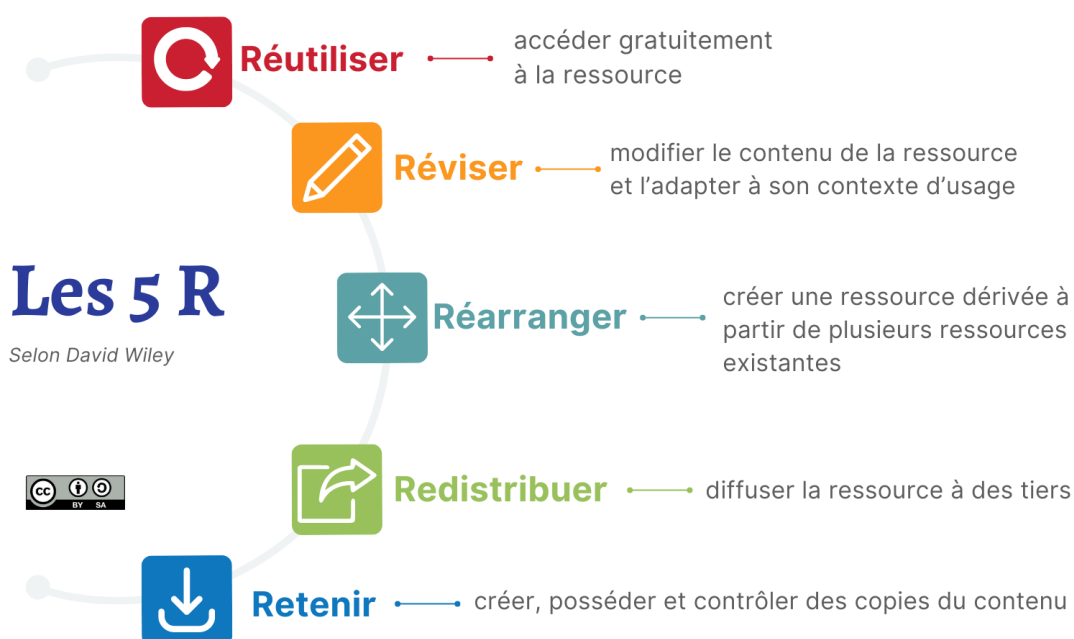
## Module 1 : Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions

- Le concept de liberté inclut-il le droit de gagner sa vie grâce aux REL ?
- Les restrictions relatives à la réutilisation sont-elles compatibles avec le concept de REL ?
- Faut-il intégrer des spécifications techniques, comme l'utilisation d'un format non-propretaire ?

Il serait, en outre, paradoxal, d'invoquer la liberté pour les REL, et dans le même temps, d'imposer de façon autoritaire, une définition rigide pour les REL, applicable uniformément à des contextes pourtant riches de leur diversité.

## Vers un consensus sur les permissions associées aux REL

Lorsque l'on compare les différentes propositions de définition des REL (OCDE, Stephen Downes, association Creative Commons), on distingue un certain nombre de permissions qui sont associées aux REL auxquelles elles s'appliquent, que nos collègues anglo-saxons appellent, selon le cas, les 4R ou les 5R, la 5ème permission ayant été ajoutée par David Wiley. (Wiley a d'abord décrit 4R en 2007, puis a énoncé le 5ème R en 2014 avec l'ajout du droit Retenir en réponse au problème de la perte d'accès à certaines ressources au fil du temps.)





## Module 1 : Principes des ressources éducatives libres : rôle et définitions

Ces permissions contribuent, individuellement ou en combinaison, à caractériser les ressources « libres ». Elles rendent compte de la diversité des définitions qui sont proposées, comme elles différencient entre elles les licences d'usage, comme nous le verrons en abordant le cadre juridique et les conditions d'exercice du droit d'auteur et du copyright.

Ces permissions spécifiques peuvent s'inscrire dans un cadre plus large, qui étend la notion de liberté au-delà de la liberté d'accès gratuit à la liberté d'agir. Dans cette perspective, la définition de limites ou restrictions aux permissions peut être perçue comme une atteinte à cette liberté d'agir. Ainsi, le fait de restreindre le droit de gagner sa vie grâce aux REL peut être considéré comme une limitation matérielle du droit et de la liberté fondamentale de redistribuer les REL. C'est pourquoi un acteur comme OER Foundation ne préconise pas le recours à des restrictions non-commerciales, comme c'est pourtant le cas pour beaucoup de projets relatifs aux REL.

### Pour aller plus loin

OER Foundation, CC-BY 4.0

[https://wikieducator.org/Educators\\_care/Defining\\_OER](https://wikieducator.org/Educators_care/Defining_OER)

## L'avenir de l'éducation et des REL

Nous vivons dans un monde toujours plus complexe et toujours plus interdépendant. Le développement explosif de l'usage des REL ouvre l'éducation à toujours plus d'apprenants. Dans le même temps, de nouveaux défis apparaissent avec, par exemple, des ressources éducatives nées de la puissance d'algorithmes plus que de la créativité d'auteurs.

Il faut aussi être conscient que les REL vont co-exister avec des ressources éducatives qui ne sont pas libres, au sens de l'une ou de plusieurs permissions du cadre des 4R/5R. C'est déjà le cas pour les logiciels, où l'on voit la richesse de cette coexistence, avec le **logiciel libre** [JITSI](#) développé dans un laboratoire de l'Université de Strasbourg en France, pays qui est aussi le berceau du **logiciel propriétaire** leader mondial de la conception et fabrication d'avions assistée par ordinateur [CATIA](#), de Dassault Systèmes.

L'avenir est donc à la co-existence entre ces deux mondes qui s'interpénètrent parfois, avec des logiciels libres qui peuvent ne pas être gratuits tandis que les ressources éducatives libres, de l'avis du plus grand nombre, sont gratuites. C'est un enjeu stratégique pour les gouvernants que d'assurer, ici dans le champ de la propriété intellectuelle, le succès simultané de politiques publiques distinctes, par exemple de soutien à l'éducation ouverte et gratuite s'appuyant sur les REL, d'une part, et de soutien aux entreprises de haute technologie, d'autre part.

## Crédits

Comment citer ce cours ?



Concept de REL, OER Foundation (Nouvelle-Zélande) ; Jacques Dang, AUNEGe & L'Université Numérique (France), (<https://luniversitenumérique.fr/>), Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions - 4.0 International (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr> ).